



## **LA MAIRIE DE PONTCHARRA RECRUTE POUR SON ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE**

- **UN MUSICIEN INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE (TITULAIRE DU DUMI)**
- **UN PROFESSEUR DE TUBA / TROMBONE / EUPHONIUM**
- **UN PROFESSEUR DE GUITARE**

### **Missions communes aux différents postes :**

- Participer à la vie de l'établissement (lien avec les familles et relai d'information, aide à l'organisation des manifestations de l'école, développement de projets pédagogiques internes à l'école ou en partenariat sur le territoire...);
- Participer, avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, à la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution du projet d'établissement.

### **Missions spécifiques à chaque poste :**

#### **Musicien intervenant en milieu scolaire :**

- Préparer et assurer des interventions pédagogiques musicales au sein des écoles maternelles et primaires de Pontcharra et coordonner des projets musicaux en partenariat entre les établissements scolaires, l'école municipale de musique et les structures culturelles du territoire ;
- Coordonner avec les différents interlocuteurs les temps de restitution du travail accompli à l'école ou hors les murs.

#### **Professeurs de musique :**

- Enseigner la musique, selon les objectifs fixés notamment dans le projet d'établissement ;
- Analyser, suivre et évaluer la pratique instrumentale des élèves ; préparer les examens ;
- Rechercher adaptation, arrangement, transcription et reconstitution des répertoires.

**Profils recherchés** : avoir de solides compétences pédagogiques et artistiques (dans le domaine vocal et instrumental), connaissance du statut de la Fonction publique territoriale, connaissance de la didactique du ou des instruments enseignés, maîtrise des techniques de communication et de l'outil informatique, maîtrise du logiciel métier d'écriture de partitions, approche pédagogique, dynamisme, capacité à travailler en équipe.

Cadre d'emploi des ATEA

⇒ **Fiches de postes détaillées disponibles sur le site de la ville de Pontcharra**

Il est précisé qu'une même personne peut postuler pour plusieurs de ces offres.

### **POUR REPONDRE A CETTE OFFRE :**

Merci d'adresser votre candidature avec CV et lettre de motivation avant le 25 juin 2018 à :

Service des Ressources humaines / Mairie de Pontcharra : [courrier@pontcharra.fr](mailto:courrier@pontcharra.fr)

Pour toutes précisions : [thierry.gagneux@pontcharra.fr](mailto:thierry.gagneux@pontcharra.fr)

COMMUNE DE PONTCHARRA

MUSICIEN INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE

**Code :**

• **Raisons d'être du poste :**

Sous la responsabilité du directeur de l'école municipale de musique, l'agent assurera des interventions pédagogiques musicales au sein des écoles maternelles et primaires de Pontcharra et coordonnera des projets musicaux en partenariat entre les établissements scolaires, l'école municipale de musique et les structures culturelles du territoire.

• **Positionnement :**

Filière culturelle : Catégorie B

Cadres d'emplois : Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe option musique

Direction : Culture et Vie Associative

Responsable hiérarchique : Directeur de l'école municipale de musique

Remplaçant en cas d'absence :

Temps de travail hebdomadaire : 10,5h

• **Activités principales :**

**1/ Intervenir en milieu scolaire :**

- Proposer un enseignement partagé de la musique auprès des élèves des écoles maternelles et primaires ;
- Préparer et coordonner les contenus pédagogiques de l'ensemble des interventions ;
- Etre capable de proposer des interventions sur des thématiques diverses et variées (percussions corporelles, création d'instruments, mouvement et rythme, chant choral, théâtre et musique, mise en scène d'un conte chanté...).
- Préparer les interventions en fonction des demandes de l'école municipale de musique et/ou en réponse à des projets d'école ;
- Assurer les interventions en les adaptant au public concerné ;
- Développer et suivre des projets pédagogiques musicaux au sein des écoles ;
- Instaurer des partenariats entre les établissements scolaires, l'école municipale de musique et les structures culturelles du territoire ;
- Coordonner avec les différents interlocuteurs les temps de restitution du travail accompli à l'école ou hors les murs ;
- Travailler en lien avec le directeur du service Culture et Vie Associative et le directeur de l'école municipale de musique au développement de projets en lien avec la saison culturelle du Coléo (salle de spectacles municipale) ;
- Analyser et suivre la pratique instrumentale et vocale des élèves ;
- Etre l'interlocuteur privilégié des enseignants, de ses élèves et de leurs familles ;
- Maintenir la discipline et le respect des locaux et matériels.

**2/ Participer à la vie de l'école :**

- Apporter son expertise au Directeur de l'école municipale de musique et être force de proposition ;
- Participer à l'organisation des manifestations de l'école municipale de musique ;
- Relayer les informations transmises par les familles et par les enseignants au Directeur de l'école municipale de musique ;

- Communiquer et relayer les informations autour des activités et événements proposés par l'école municipale de musique auprès des enseignants, des élèves et de leurs familles.
- **Conditions d'exercice :**
  - Horaires de travail spécifiques. L'agent est amené à travailler régulièrement le soir et le week-end, en lien avec l'activité de l'école de musique ;
- **Risques professionnels :**
  - Possibilité de risques psycho-sociaux liés à l'accueil du public ;
  - Travail dans un environnement bruyant (port de bouchons d'oreilles réducteurs de décibels -9db fortement conseillé) ;
- **Relations fonctionnelles :**
  - Sous la responsabilité du Directeur de l'école de musique municipale
  - Les services municipaux
  - Les élèves des écoles maternelles et primaires de Pontcharra
  - Les professeurs des écoles maternelles et primaires de Pontcharra
  - Les élèves de l'école de musique
  - Les professeurs de l'école de musique
  - Les partenaires culturels du territoire
  - Les artistes et compagnies invités sur les auditions de l'école de musique ou dans le cadre de la saison culturelle du Coléo
- **Moyens mis à disposition :**
  - Technologies de l'information et de la communication
  - Logiciel d'édition de partitions musicales Finale
  - Lecteurs CD, ordinateur, partitions (orchestre)
- **Compétences requises :**
  - Catégorie B
  - Connaissances générales, niveau BAC minimum
  - Connaissance du statut de la Fonction Publique Territoriale et du fonctionnement d'une commune
  - Titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant en milieu scolaire (DUMI)
  - Connaissances du domaine musical certifiées par l'inscription sur la liste d'aptitude des Assistants d'Enseignement Artistique principale de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe
  - Maîtrise des techniques de communication et de l'outil informatique (logiciels de bureautique, navigation Internet)
  - Maîtrise du logiciel métier d'écriture de partitions
- **Compétences professionnelles :**
  - Avoir de solides compétences pédagogiques et artistiques (dans le domaine vocal et instrumental)
  - Capacités à assurer un enseignement musical de qualité pour tous les publics
  - Capacités à s'intégrer et à s'investir dans un projet culturel de territoire
  - Etre ouvert à toutes les esthétiques musicales
  - Autonomie, anticipation et gestion du temps de travail
  - Réactivité et adaptation
  - Disponibilité
  - Ponctualité

- **Compétences relationnelles :**
  - Approche pédagogique avec les élèves
  - Bon relationnel
  - Inventif et créatif, savoir se renouveler
  - Bonne écoute
  - Sens du travail en équipe
  - Dynamisme
  - Partage et circulation de l'information, rendre compte
  - Responsabilité et rigueur

Poste occupé par :

Grade : Assistants d'Enseignement Artistique principale de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe

Date de rédaction : 18/05/2018

Date de mise à jour :

COMMUNE DE PONTCHARRA

PROFESSEUR DE TUBA/TROMBONE/EUPHONIUM

- **Raisons d'être du poste :**

L'agent enseigne le tuba, le trombone et l'euphonium au sein de l'école municipale de musique.

- **Positionnement :**

Filière culturelle : Catégorie B

Cadres d'emplois : Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe option musique

Direction : Culture et Vie Associative

Responsable hiérarchique : Directeur de l'école municipale de musique

Remplaçant en cas d'absence :

Temps de travail hebdomadaire : (variable selon le nombre d'élèves inscrits)

- **Activités principales:**

1/ Enseigner la musique :

- Préparer chaque cours ;
- Accueillir les élèves ;
- Enseigner la musique, selon les objectifs fixés notamment dans le projet d'établissement
- Analyser et suivre la pratique instrumentale des élèves ;
- Préparer les examens de ses élèves ;
- Evaluer les élèves (continu et examens) ;
- Participer à la demande du Directeur de l'école de musique aux répétitions et/ou aux prestations de l'Harmonie des Enfants de Bayard ;
- Maintenir la discipline et le respect des locaux et matériels selon le règlement intérieur ;
- Rechercher adaptation, arrangement, transcription et reconstitution des répertoires ;
- Enrichir et renouveler les répertoires ;
- Développer et suivre des projets pédagogiques et d'éducation artistique et culturelle.

2/ Participer à la vie de l'école :

- Apporter son expertise au Directeur de l'école municipale de musique ;
- Participer à l'organisation des examens et autres manifestations de l'école ;
- Participer au développement des liens et projets avec les partenaires culturels et associatifs du territoire, notamment l'Harmonie Les Enfants de Bayard ;
- Etre l'interlocuteur privilégié de ses élèves et de leurs familles ;
- Relayer les informations transmises par les familles au Directeur de l'école ;
- Communiquer et relayer les informations autour des activités et événements proposés par l'école auprès des élèves et de leurs familles ;
- En cas d'absence du Directeur et du Directeur adjoint de l'école de musique, savoir prendre des initiatives en cas de problème.
- Être une force de proposition

- **Conditions d'exercice :**

- Horaires de travail spécifiques. L'agent est amené à travailler régulièrement le soir et le week-end, en lien avec l'activité de l'école de musique municipale ;
- **Risques professionnels :**
  - Possibilité de risques psycho-sociaux liés à l'accueil du public ;
  - Travail dans un environnement bruyant (port de bouchons d'oreilles réducteurs de décibels -9db fortement conseillé) ;
- **Relations fonctionnelles :**
  - Sous la responsabilité du Directeur de l'école de musique municipale
  - Les services municipaux
  - Les élèves de l'école de musique
  - Les professeurs de l'école de musique
  - Les partenaires culturels du territoire
  - Les artistes et compagnies invités sur les auditions de l'école de musique
- **Moyens mis à disposition :**
  - Technologies de l'information et de la communication
  - Logiciel d'édition de partitions musicales Finale
  - Lecteurs CD, ordinateur, partitions (orchestre)
- **Compétences requises :**
  - Catégorie B
  - Connaissances générales, niveau BAC minimum
  - Connaissance du statut de la Fonction Publique Territoriale et du fonctionnement d'une commune
  - Connaissances du domaine musical certifiées par l'inscription sur la liste d'aptitude des Assistants d'Enseignement Artistique principale de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe et par d'autres biais (prix de conservatoires, DE, CA, expérience de scène)
  - Maîtrise des techniques de communication et de l'outil informatique (logiciels de bureautique, navigation Internet)
  - Maîtrise du logiciel métier d'écriture de partitions
- **Compétences professionnelles :**
  - Connaissance de la didactique du ou des instruments enseignés
  - Savoir fixer des objectifs et définir un programme
  - Savoir intéresser les élèves
  - Autonomie, anticipation et gestion du temps de travail
  - Réactivité et adaptation
  - Disponibilité
  - Ponctualité
  - Connaissance des consignes de sécurité et du règlement intérieur
- **Compétences relationnelles :**
  - Bon relationnel et amabilité
  - Bonne écoute
  - Approche pédagogique avec les élèves.
  - Dynamisme
  - Partage et circulation de l'information, rendre compte
  - Responsabilité et rigueur

Poste occupé par :

Grade : Assistants d'Enseignement Artistique principale de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe

Date de rédaction : 18/05/2018

Date de mise à jour :

COMMUNE DE PONTCHARRA

PROFESSEUR DE GUITARE

- **Raisons d'être du poste :**

L'agent enseigne la guitare au sein de l'école municipale de musique.

- **Positionnement :**

Filière culturelle : Catégorie B

Cadres d'emplois : Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe option musique

Direction : Culture et Vie Associative

Responsable hiérarchique : Directeur de l'école municipale de musique

Remplaçant en cas d'absence :

Temps de travail hebdomadaire : (variable selon le nombre d'élèves inscrits)

- **Activités principales:**

1/ Enseigner la musique :

- Préparer chaque cours ;
- Accueillir les élèves ;
- Enseigner la musique, selon les objectifs fixés notamment dans le projet d'établissement
- Analyser et suivre la pratique instrumentale des élèves ;
- Evaluer les élèves ;
- Participer à la demande du Directeur de l'école de musique aux répétitions et/ou aux prestations de l'Harmonie des Enfants de Bayard ;
- Maintenir la discipline et le respect des locaux et matériels selon le règlement intérieur ;
- Rechercher adaptation, arrangement, transcription et reconstitution des répertoires ;
- Enrichir et renouveler les répertoires ;
- Développer et suivre des projets pédagogiques et d'éducation artistique et culturelle.

2/ Participer à la vie de l'école :

- Apporter son expertise au Directeur de l'école municipale de musique ;
- Participer à l'organisation des examens et autres manifestations de l'école ;
- Participer au développement des liens et projets avec les partenaires culturels et associatifs du territoire, notamment l'Harmonie Les Enfants de Bayard ;
- Etre l'interlocuteur privilégié de ses élèves et de leurs familles ;
- Relayer les informations transmises par les familles au Directeur de l'école ;
- Communiquer et relayer les informations autour des activités et événements proposés par l'école auprès des élèves et de leurs familles ;
- En cas d'absence du Directeur et du Directeur adjoint de l'école de musique, savoir prendre des initiatives en cas de problème.
- Être une force de proposition

- **Conditions d'exercice :**

- Horaires de travail spécifiques. L'agent est amené à travailler régulièrement le soir et le week-end, en lien avec l'activité de l'école de musique municipale ;



- **Risques professionnels** :
  - Possibilité de risques psycho-sociaux liés à l'accueil du public ;
  - Travail dans un environnement bruyant (port de bouchons d'oreilles réducteurs de décibels -9db fortement conseillé) ;
  
- **Relations fonctionnelles** :
  - Sous la responsabilité du Directeur de l'école de musique municipale
  - Les services municipaux
  - Les élèves de l'école de musique
  - Les professeurs de l'école de musique
  - Les partenaires culturels du territoire
  - Les artistes et compagnies invités sur les auditions de l'école de musique
  
- **Moyens mis à disposition** :
  - Technologies de l'information et de la communication
  - Logiciel d'édition de partitions musicales Finale
  - Lecteurs CD, ordinateur, partitions (orchestre)
  
- **Compétences requises** :
  - Catégorie B
  - Connaissances générales, niveau BAC minimum
  - Connaissance du statut de la Fonction Publique Territoriale et du fonctionnement d'une commune
  - Connaissances du domaine musical certifiées par l'inscription sur la liste d'aptitude des Assistants d'Enseignement Artistique principale de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe et par d'autres biais (prix de conservatoires, DE, CA, expérience de scène)
  - Maîtrise des techniques de communication et de l'outil informatique (logiciels de bureautique, navigation Internet)
  - Maîtrise du logiciel métier d'écriture de partitions
  
- **Compétences professionnelles** :
  - Connaissance de la didactique du ou des instruments enseignés
  - Savoir fixer des objectifs et définir un programme
  - Savoir intéresser les élèves
  - Autonomie, anticipation et gestion du temps de travail
  - Réactivité et adaptation
  - Disponibilité
  - Ponctualité
  - Connaissance des consignes de sécurité et du règlement intérieur
  
- **Compétences relationnelles** :
  - Bon relationnel et amabilité
  - Bonne écoute
  - Approche pédagogique avec les élèves.
  - Dynamisme
  - Partage et circulation de l'information, rendre compte
  - Responsabilité et rigueur

Poste occupé par :

Le 18/05/2018

Grade : Assistants d'Enseignement Artistique principale de 1<sup>ère</sup> classe ou de 2<sup>ème</sup> classe

Date de rédaction : 18/05/2018

Date de mise à jour :